

Date :

n° Adhérent :

- Féminin
 Masculin

Certificat Médical

Enveloppe
timbrée
à votre adresse
(envoi de
l'invitation à l'AG)

Nom :

Prénom :

Date de Naissance :

Adresse :

Code Postal : Ville :

Téléphone 1 :

Téléphone 2 :

e-mail :

Régime social : Général MSA Autres :

ENGAGEMENT - RESPONSABILITÉ

Je soussigné(e)

ai pris connaissance que je dois obligatoirement fournir (ou pour mon enfant mineur) un certificat médical dans le cadre de toute activité physique ou sportive. La MJC se décharge de toutes responsabilités en cas de non fourniture du certificat médical.

ai pris connaissance et accepte le règlement intérieur de l'association (au dos de cette feuille)

ai pris connaissance que la cotisation est annuelle et le paiement exigible en début de saison. Toute facilité de paiement résulte d'un accord et ne dispense pas d'un paiement intégral de la cotisation.

accepte / refuse (ou pour mon enfant mineur) : d'être pris en photo ou vidéo pour les supports de communication de la MJC.

Pour le responsable légal si l'adhérent est mineur : m'assure de la prise en charge de mon enfant par l'intervenant au début de l'activité et le récupère auprès de l'intervenant en fin de cours. **La MJC n'est pas responsable en dehors des heures d'activités.**

Signature :

ACTIVITÉS	JOURS ET HORAIRES	TARIFS	RÉDUCTION*	TOTAL
CARTE D'ADHÉSION		26 €		
		TOTAL		

*Réductions :

- Carte adhésion 20 € à partir de 3 membres d'un même foyer.
- Carte d'adhésion à 13 € sur présentation de la Carte Jeunes.
- Gratuité de la carte d'adhésion pour les étudiants (en études supérieures sur justificatif).
- - 5 % par activité à partir de la 2^{ème} activité ou du 2^{ème} enfant (sauf pour les stages et certaines activités).

MODE DE RÈGLEMENT

Chèques

INDIQUEZ LE NOM DE L'ENFANT AU DOS DU CHÈQUE

Espèces n° de reçu :
MONTANT :

Chèques vacances (max 50% du total)

MONTANT :

Motif réduction :
.....

montant du chèque	date d'encaissement

Le dossier d'inscription doit comporter :

- La fiche d'inscription complétée et signée
- Le certificat médical si nécessaire à l'activité
- Le paiement intégral

Tout dossier incomplet sera refusé.

avec le soutien de la ville de

Extrait du règlement intérieur de la MJC

TITRE 4 : Conditions d'inscriptions

Article 17 :

L'adhésion annuelle est établie pour une période allant du 1^{er} septembre au 31 août. Son prix est dégressif trimestriellement sauf pour les activités gratuites, il est fixé par l'assemblée générale.

Article 18 :

Pour l'établissement de la carte d'adhésion, certains pièces sont nécessaires pour les mineurs, une autorisation parentale ; pour les activités physiques et sportives un certificat médical de non contre indication à la pratique.

Article 19. :

Une participation aux activités est demandée. Cette cotisation doit être versée en début d'année.

Article 20. :

Les cours ne sont pas ouverts au public, le fait d'être à jour pour une activité, n'autorise pas à assister à une autre activité. Personne ne peut participer aux activités sans être à jour de son adhésion et de sa cotisation.

Article 21. :

Les tarifs en vigueur sont des forfaits portant sur la période considérée. Les vacances ne sont pas décomptées.

Les participations sont obligatoirement payées à l'accueil au début de chaque période. Les demandes de remboursements ne prendront en compte que les raisons médicales et de déménagements.

Les cas particuliers seront à traiter en conseil d'administration.

Article 22. :

Aucun cours particulier n'est toléré dans les locaux de la MJC ceci est valable pour toutes les activités.

Les cours personnalisés sont autorisés uniquement aux adhérents de la MJC.